

**TOURCOING**  
Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 73, rue Nationale, à la librairie Waterloo, 29, rue Saint-Jacques.

**LES GRÈVES**

La situation se déteint très sensiblement. Quelques reprises de travail ont eu lieu dans la journée de samedi et en un annoncé un grand nombre pour mardi.

Chez MM. Lorthion-Léonard le travail est repris, ainsi qu'à chez MM. Lorthion frères, rue de l'Épine et chez MM. Ch. et F. Flipo, où les ouvriers ont obtenu une augmentation de 4 %.

À la filature de MM. Desurmont et C<sup>o</sup> les ouvriers sont rentrés aux conditions suivantes : 3 % d'augmentation et une indemnité dans le cas d'une avarie à la machine, entraînant le chômage.

Chez Mme Vve Loridan, rue d'Honnin, 25 ouvriers, sur 65 en grève, ont réintégré l'atelier samedi matin.

Six ouvriers de la teinturerie Mause et C<sup>o</sup>, rue Saint-Blaise, ont repris le travail ; les ouvriers encore en grève reprendront lundi.

Les ouvriers de la filature de MM. Remstraete et Deconinck rentreront également à l'atelier lundi matin.

Dans la matinée de samedi, des ouvriers se sont présentés chez M. Romain Flipo et ont déclaré que le travail serait repris lundi.

Tel est le bilan de la journée de samedi, pendant laquelle le plus grand calme n'a cessé de régner en ville. Les grévistes ne se sont pas montrés.

**LES COURSES DE TOURCOING.** — La deuxième journée de courses se donnera sur l'hippodrome de Brun-Pain, le 20 mai ; nul doute que le succès de cette seconde réunion ne soit aussi éclatant que celui du 22 avril, à en juger par les nombreux engagements reçus et surtout la classe élevée des chevaux engagés. Pour répondre au désir exprimé par un grand nombre de amateurs, la Société mettra comme précédemment en vente des cartes à prix réduits jusqu'au mercredi 16, aux endroits suivants : à Tourcoing, débit de tabac, café Moderne, cercle Commercial ; à Roubaix, au café Moderne ; à Lille, au bar Continental ; à Tosada, au café Jean, au restaurant Divoir.

Pesages : hommes, 15 francs au lieu de 20 ; dames, 5 francs au lieu de 10. — Tribunes, 3 francs au lieu de 5.

Le pari mutuel sera installé aux tribunes à 5 francs.

**UN CONTRE-MAÎTRE DE TEINTURERIE GRAVEMENT BLESSÉ.** — Un contre-maitre de la teinturerie de M. Alphonse Vansever et C<sup>o</sup> a été samedi matin, d'un accident grave.

M. Achille Kerkove, âgé de 29 ans, demeurant rue Malcherbes à Roubaix, contre-maitre d'un ouvrier était occupé à réparer un métier lorsqu'un ouvrier mit en marche le métier sans que le contre-maitre ait pu s'en rendre compte. M. Kerkove fut arrêté immédiatement. M. le docteur Playoust vint donner des soins au blessé. Il constata l'arrachement de l'ongle du médium gauche et une blessure tellement grave à l'index, qu'il jugea l'amputation d'une partie du doigt nécessaire.

M. Kerkove subira une incapacité de travail d'au moins six semaines.

**UN JEUNE HOMME DE 14 ANS VICTIME D'UN ACCIDENT, BLESSÉ DES ORPHELINS.** — Un jeune coursier de la maison Dieque, rue du Brun-Pain, a été victime, rue des Orphelins d'un accident qui aurait pu être très grave.

Un camion du peignage l'Union tournait dans la rue des Orphelins pour revenir sur ses pas, et venait toute la largeur de la rue, lorsque le jeune coursier de M. Beuque, Arthur Lamps, âgé de 14 ans, demeurant rue de Gand, 52, voulut passer devant le camion. Il fut pris et fortement comprimé. On se précipita pour le relever et des soins empressés lui furent prodigués à la pharmacie Bernamont. Le petit blessé porte de violentes contusions ; il a été transporté en voiture à son domicile. On espère que cet accident n'aura pas de suites graves.

**ARRÊSTATION POUR ENTRAVE À LA LIBERTÉ DU TRAVAIL.** — Samedi matin la police a arrêté rue Saint-Hippolyte, un ouvrier teinturier en grève, Edouard Hermann, âgé de 19 ans, demeurant rue du Moulin-Fagot. Ce jeune homme, inculpé d'entrave à la liberté du travail. Samedi matin, à la rentrée des ouvriers de la teinturerie Mause, il avait injurié et menacé l'un d'eux, M. Dutrieux. Hermann a été écroué au dépôt.

**REMISE D'EXTRADES À LA FRONTIÈRE.** — Les gendarmes de Tourcoing ont conduit samedi après-midi à la frontière et remis entre les mains de leurs collègues de Belgique, deux extradés : François Seys, âgé de 28 ans, ouvrier de fabrique, et son complice, Jean Robert, âgé de 26 ans, tous deux nés à Anvers et inculpés de vol qualifié. Tous deux ont tenté de fuir vers Lille ; ils sont réclamés par le Parquet d'Anvers.

**LES ACCIDENTS DU TRAVAIL.** — Un ouvrier de M. Masquillier, entrepreneur, Pierre Vaucoris, âgé de 24 ans, demeurant à Keekem (Belgique) a été légèrement blessé à la tête par la chute d'une pièce de bois. M. le docteur Viennet lui a prescrit un repos de quelques jours.

Un apprenti peigneur, Camille Verstebl, âgé de 16 ans, demeurant à Roubaix, travaillant chez M. Paul Mallard, fabricant de peignes, a été légèrement brûlé à la figure et à l'avant-bras gauche par des éclaboussures de plomb en fusion. Un repos de quelques jours lui a été prescrit par M. le docteur Playoust.

**PELERINAGE DE ROME.** — Le comité diocésain de Cambrai a décidé d'accepter les dames. Les inscriptions doivent être faites chez M. Barriette, secrétaire du pèlerinage 31 rue de Pontnain, aujourd'hui dimanche ou demain lundi au plus tard.

**UNE TENTATIVE DE VOL CHEZ UN BIJOUTIER AU BLANC-SEAU.** — Dans la nuit de vendredi à samedi une audacieuse tentative de vol a été commise chez M. Hammond, horloger-bijoutier, rue de la Courbe, au Blanc-Sea. Dans la cour de la nuit, Mme Hammond fut réveillée subitement par un bruit qui venait de se produire au rez-de-chaussée. Elle avertit son mari qui descendit aussitôt. M. Hammond vit alors des hommes prendre la fuite. Les malfaiteurs avaient pénétré dans la maison en passant par la cour et en brisant un carreau d'une porte vitrée.

Ils avaient eu accès à la cuisine et à la salle à manger ; mais surpris par M. Hammond ils ont pris la fuite sans rien emporter.

Dès samedi matin M. Hammond a porté plainte à la police qui a ouvert une enquête.

**LES CONTRAVENTIONS.** — Dans la journée de samedi, il n'a été relevé que deux contraventions pour violences légères.

**CHARBON - LA TOURCOINGNOISE.** — Les personnes soucieuses de leurs intérêts feront bien avant de commander leurs charbons de venir s'informer des prix, au siège de la société, rue de Paris, près de la barrière des Francs ; elles y trouveront un grand avantage.

Elle rappelle à ses adhérents que malgré la hausse du charbon, elle fait toujours une remise de 5 % pour toutes les commandes de 500 kilos minimum.

Elle vend qu'au comptant.

Les actionnaires sont priés d'envoyer leurs commandes le plus vite possible. 68473d

**Quincaillerie, fers et métaux, P. SIX-LEBRUN,** Place des Halles, Tourcoing. Articles de ménage, de cave et de jardins.

TORDEUSE de garçon « UNIVERSELLE », garantie robuste et très légère à conduire.

TORDEUSE à linge « DOLPHIN », seule avec vis tournant les rouleaux à volonté, par suite seule capable de janssable. 68490

**À LA FRONTIÈRE.** — Dans la journée de samedi les gendarmes de Tourcoing ont conduit à la frontière belge du Mont-à-Leux un convoi de huit expulsés.

**UNE PROCLAMATION DES CANDIDATS DE L'UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE.** — Les candidats républicains progressistes adressent aux électeurs de Roubaix la proclamation suivante :

**LES CANDIDATS RÉPUBLICAINS PROGRESSISTES, aux électeurs de Roubaix**

Electeurs !

Merci à l'imposante minorité qui a tenu dimanche à affirmer sur nos noms, son patriotisme et sa fidélité à l'idée républicaine.

Ceux-là qui ont barré la route au flot montant du socialisme ! Ils ont été fidèles aux trois couleurs de notre drapeau.

Leurs bulletins de vote ne se sont pas confondus dans l'urne avec ceux des anti-patriotes, des révolutionnaires et de leurs alliés.

Leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès : l'alliance radicale-socialiste a triomphé, et les représentants du socialisme sont entrés officiellement à la Mairie.

Pendant deux jours, les échos de l'Internationale ont retenti dans nos rues, et beaucoup de ceux qui avaient donné leurs suffrages à la liste patronnée par la municipalité sortante, ont alors compris la véritable portée de l'élection du 6 mai.

Le premier pas est fait dans la voie du socialisme, malgré les efforts des bons citoyens : honneur cependant à ceux qui n'ont pas voulu des compromissions avec les tenants du torchon rouge !

Pendant quatre ans, ils continueront l'œuvre de patriotisme et de préservation sociale qu'ils ont si noblement entreprise. En 1904, ils se retrouveront aussi unis, mais inébranlables dans leur amour de la patrie, dans leur culte pour le drapeau tricolore. Leurs rangs seront augmentés de tous ceux qui auront vu à l'œuvre les internationalistes et les socialistes.

Cette fois, nous l'espérons, grâce aux efforts de tous les bons citoyens, de tous les patriotes, à l'union de tous les républicains anti-collectivistes, ce ne sera plus « l'Internationale » la hideuse chanson révolutionnaire, qui retentira dans Roubaix. Et les représentants du socialisme, entonnant à pleins poumons, l'hymne de la France, le chant républicain, la glorieuse « Marseillaise ».

Malgré tout, vive la France ! Vive la République ! Vive le drapeau tricolore !

**BONDEUX**

À L'ÉTAT CIVIL. — Pendant le cours de cette dernière semaine, c'est-à-dire du 5 au 11 mai, il n'a été enregistré aucun acte à l'état civil.

**RONCQ**

**ARRÊSTATION D'UN FRAUDEUR.** — Samedi matin, vers 4 heures, deux douaniers, les préposés Delcourt et Mallevaet, de service dans la pâture Lenoir, virent arriver deux individus qui, à leur vue, prirent la fuite, abandonnant deux bords ballots dont ils étaient porteurs. L'un des hommes put être rejoint par les douaniers ; il a déclaré se nommer Paul Danset, âgé de 19 ans, domicilié à Halluin.

Les ballots contenaient 380 boîtes d'allumettes, d'une valeur totale de 180 francs. Danset a été mis en état d'arrestation.

**HALLUIN**

**DEUX ARRÊSTATIONS POUR VOL.** — Dans l'après-midi de vendredi, des voisins de M. Lepers-Olon, propriétaire, venaient avertir ce dernier que des hommes rôdaient autour de son habitation tentant de s'emparer d'une colonne en fer. Ainsi averti, M. Lepers fit le goet et vit bientôt, en effet, des voleurs renversant des débris de ciment et essayant d'emporter la colonne. Au moment où le propriétaire se montra, les jeunes gens abandonnèrent leur fardeau et prirent la fuite.

M. Lepers se mit à leur poursuite et réussit à rejoindre l'un d'eux qui fut maintenu et remettre entre les mains de M. le commissaire de police.

Dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, le voleur a déclaré se nommer Edouard Debrun, âgé de 19 ans, domicilié à Menin. Les complices ont pu s'échapper, on les croit réfugiés en Belgique.

M. Toutain, commissaire de police, se livra aussitôt à une enquête ; il apprit bientôt que le voleur, colonnade en fonte, déposée rue de Linselles et appartenant à la ville avait été volée. Il interrogea à ce sujet Debrun, qui avoua avoir commis ce vol de concert avec ses complices et déclara outre que les colonnades avaient été vendues à un brocanteur.

Celui-ci, interrogé à son tour, n'a d'abord les faits qui lui étaient reprochés, puis, devant l'évidence, il n'ait pas avouer. Il a été mis immédiatement en état d'arrestation. Le brocanteur sera poursuivi pour recel.

Tous deux ont été envoyés à Lille pour être mis à la disposition du Parquet.

**UN ACTE DE MALVUS GRÉ.** — Dans la nuit de vendredi à samedi, des voleurs se sont amusés à coups de pierre à commettre des dégradations sur la boîte aux lettres (tableau au bureau du Colbra. M. le commissaire de police a ouvert une enquête afin de découvrir les auteurs de ces faits.

**SUCÈS D'UN HALLUINOIS.** — Un jeune homme de cette ville, M. Devynne, élève des écoles académiques de dessin de Lille, vient de subir avec succès les examens d'ouvrier peintre décorateur, pour l'exception militaire ; il a obtenu 46 points sur 50 et a été classé 5<sup>e</sup>.

**LA FRAUDE.** — Dans la soirée de samedi, les préposés de douanes Tachon et Minet, de service au Pont Gray, ont mis en état d'arrestation un fraudeur du nom de Henri Canard, âgé de 18 ans, porteur d'allumettes de provenance étrangère.

**WATTRELOS**

**ACCIDENT D'USINE.** — Un enfant de treize ans et demi, Moïse Bucquoy, demeurant à la Houzarde, s'est blessé légèrement à la main droite en aidant au transport d'une caisse d'un magasin à la copir. Cinq jours de repos lui ont été prescrits par le docteur Leprieux.

**GRATUIT LE CATALOGUE ILLUSTRÉ DE LA FABRIQUE DE CHAUSSURES, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix.**

**Les excursions de la Société de Géographie de Lille.**

**EXCURSION AUX MINES DE BULLY-GRÉNAVY, 7 JUIN 1900.** — Directeurs, MM. Feraud-Defrance et Calonne. Départ de Lille à 8 h. 55. Arrivée à Valenciennes à 10 heures. Visite de la fosse N° 6 et de la fosse N° 9. Visite du rivaige de Valenciennes, embarquement des charbons. 12 h. 40, départ de Bully-les-Mines. 12 h. 45, arrivée à Bully-Grény. 2 h. 30, départ de Bully-Grény. De 2 h. 35 à 3 h. 35, visite des usines (lavoirs, fours à coke). 3 h. 40, visite de la Cité de Bully-les-Mines. 4 h. 20, départ de Bully-les-Mines pour Valenciennes. 4 h. 50, départ de Valenciennes. Arrivée à Lille, 6 h. 10. Coût approximatif, 10 francs. Se faire inscrire jusqu'au 2 juin. Le nombre des excursionnistes est limité à 30.

**libbe**

**LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HORTICULTURE DU NORD.** — La Société centrale d'horticulture du Nord se réunira en assemblée générale dimanche 20 mai, à cinq heures précises du soir, au siège social, ancienne Faculté des sciences, rue des Fleurs, 3. Au cours de la séance, M. Berthe, professeur à Armentières, fera une conférence sur : La culture maraîchère sur les marchés européens.

La séance sera terminée par une tombola gratuite de plantes variées provenant de l'établissement horticole Delobel, de Loos.

**LES GRÈVES DE LILLE.** — La situation des grèves dans les filatures de coton est toujours la même.

Les réunions succèdent aux réunions à la Maison du Peuple sans amener aucun résultat.

Quant aux filatures de lin, une seule maison, celle de M. Dassoynville, rue des Sarrasins, 39, reste en grève.

Samedi, à 3 heures de l'après-midi, trois délégués des grévistes des filatures de coton se sont présentés à la préfecture et ont été reçus par M. Letailleur, secrétaire général.

Ils ont remis une lettre adressée à M. le ministre de l'intérieur, lui demandant de bien vouloir ratifier le vote par lequel la municipalité lilloise accordait 10.000 francs aux filatures en grève.

M. Letailleur a promis de transmettre cette demande au ministre.

**Chaussures Boucau-Vereocke. Formes Américaines !!!**

**A SAINT-JACQUES - ROUBAIX**

**Deuil immédiat**

Location de Châles depuis 1 fr.

**CONVOIS FUNÈRES & OBITS**

Les amis et connaissances de la famille DEQUENNOY-DELOBEL, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Monsieur Joseph Delobel**, veuve de Monsieur Jean-Baptiste Dequenois, décédé à Roubaix, le 14 mai 1900, à l'âge de 56 ans, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et Salut Solennel qui auront lieu le lundi 14 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Sépulchre, à 8 heures 1/2, au Palais National, boulevard Montebello, 15.

Les amis et connaissances de la famille DEPUCEAU, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Denis Depuceau, décédé à Roubaix, le 14 mai 1900, dans sa 74<sup>e</sup> année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et Salut Solennel qui auront lieu le lundi 14 courant, à 4 heures 1/2, au Palais National, boulevard Montebello, 15.

Les amis et connaissances de la famille RUFFELAERT-DELOBEL, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles Ruffelaert, décédé à Roubaix, le 14 mai 1900, à l'âge de 3 ans et 4 mois, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et Salut d'Ange qui auront lieu le lundi 14 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Pierre (à Croix). L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tonkin, 11, à 4 h.

Les amis et connaissances de la famille VANDENWEGHE-SIMPEL, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Léa-Maria Vandeweghe-Simpel, décédée à Roubaix, le 14 mai 1900, à l'âge de 9 ans et 4 mois, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et Salut Solennel qui auront lieu le lundi 14 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Eloi (Blanc-Sea). L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Église, 25, à 8 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille VANPEVENGE-LABITTE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Louis Vanpevenge-Labitte, administrateur de la Caisse d'Épargne, décédé à Roubaix, le 14 mai 1900, dans sa 50<sup>e</sup> année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et Salut Solennel qui auront lieu le lundi 14 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Élisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 64.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Pierre à 10 heures le 14 mai 1900, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Eugénie Collignon, épouse de Monsieur Alfred Willmot, décédée à Croix, le 5 avril 1900, dans sa 47<sup>e</sup> année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, veuve de Monsieur Alfred Willmot, marchand de journaux, décédé à Roubaix, le 6 avril 1900, dans sa 45<sup>e</sup> année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alfred Willmot, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 14 mai 1900, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules Lerouard, décédé à Roubaix, le 28 avril 1899, dans sa 80<sup>e</sup> année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules Lerouard, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille BERNARD-DELOBEL, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Marie-Justine Bernard, décédée à Roubaix, le 14 mai 1900, dans sa 72<sup>e</sup> année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et Salut Solennel qui auront lieu le lundi 14 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, grande-rue, 91.

Les amis et connaissances de la famille VAN NIEUWENHUYSE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Van Nieuwenhuyse, décédé à Roubaix, le 14 mai 1900, dans sa 46<sup>e</sup> année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe d'Ange qui aura lieu le lundi 14 courant, à 9 heures, au convoi et Salut Solennel qui auront lieu le lundi 14 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 64.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 14 mai 1900, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Madame Clémence Castellan, veuve de Monsieur Étienne-Desiré-Achille Couturier, décédée à Roubaix, le 13 avril 1900, dans sa 76<sup>e</sup> année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Clémence Castellan, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, le lundi 14 mai 1900, à 10 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Madame Louis Ferrer, née Sophie-Clémence-Henriette-Joseph Pennel, décédée à Roubaix, le 16 mai 1899, dans sa 50<sup>e</sup> année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**TRIBUNAL**

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE**

Audience du samedi 12 mai 1900

Présidence de M. Sée, vice-président

**ECHO DES ÉLECTIONS**

**Une manifestation collectiviste sur la Grand-Place de Roubaix**

Nous allons commencer la liquidation des affaires électorales, et c'est Roubaix qui ouvre le feu ; le prévenu se nomme Anatole Guilbert, âgé de 29 ans, tisserand, demeurant à Roubaix, rue de Mouvoux ; arrêté le soir même, il a été laissé en liberté provisoire par M. le procureur de la République.

Deux témoins ont été cités. Le premier est le gendarme Bourgeois qui était de service sur la Grand-Place, le soir de dernières élections, lorsque, vers dix heures et demie, survint une bande de 200 à 300 socialistes qui chantaient l'Internationale ; ils se dirigèrent vers le café Belle-Vue, où commença un vacarme épouvantable ; les tables, les chaises volèrent en éclats, on jetait des cailloux dans la vitrine ; ce que voyant, le cafetier, aidé de quelques garçons, essaya de fermer les rideaux des vitres ; tandis que les gendarmes entourèrent la foule. Mais Guilbert s'élança sur le volet à demi-baissé, et tirant de toutes ses forces, arracha la planche du bas avec une telle violence qu'il perdit l'équilibre et tomba à la renverse. On le conduisit au violon, car il était en état d'ivresse.

M. Emile Decodé, le cafetier, fait ensuite une déclaration semblable ; il évalue à 100 francs le dommage causé à la pensionne, et à 100 francs aussi la casse du mobilier par la foule.

L'inculpé nie les faits ; il reconnaît seulement qu'il était « animé » ; il n'a jamais été condamné, toutefois les renseignements fournis sur lui ne sont pas très bons, quoiqu'il n'habite Roubaix que depuis un mois. La police dit qu'il s'adonne souvent à l'ivrognerie et qu'il est un mauvais sujet.

Pour finir de l'histoire, Anatole Guilbert est condamné à 48 heures de prison avec sursis, plus 5 francs d'amende.

**UNE AGRESSION CONTRE UN PRÊTRE À LILLE**

Oscar Gérard, 18 ans, ouvrier scier à Lille, l'individu arrêté pour une odieuse agression contre des prêtres, a comparu samedi devant le tribunal correctionnel, sous une série d'inculpations : coups et blessures, rébellion, outrages aux agents et ivresse.

C'est le 9 mai dernier, vers huit heures du soir, M. l'abbé Vandepitte, doyen honoraire, et M. l'abbé Bels, aumônier de l'Hospice général, passaient face de l'Esplanade lorsque le prévenu, les apercevant, leur cria : « Les infâmes ! les traitants ! les voleurs de « Flamandiers » ; puis se jeta sur eux ; il heurta M. l'abbé Bels à la gorge, lui porta dans la poitrine deux coups de tête qui le renversèrent ; M. l'abbé Vandepitte fut également frappé de plusieurs coups de poings sur la figure.

Ces faits ont été rapportés au tribunal non seulement par les victimes, mais encore par un artilleur, Charles Lequin, qui, se trouvant là, vit Gérard se lever tout à coup d'un banc où il était assis et courir vers les deux ecclésiastiques ; il s'est précipité à leur secours et a conduit l'inculpé à la caserne Négrier, où on le retint en attendant l'arrivée de la police.

Gérard ne respecte pas plus la police que les ministres de la religion ; lorsque les agents Boileau et Pottier vinrent le chercher pour l'emmener au poste, il se rebella contre eux, les frappa à coups de pied et de poing, frappa également les soldats et les injuria, les traitant de vauriens, fainéants, etc.

M. le Président a vivement relevé les actes reprochés au prévenu. « Ce sont là des faits regrettables, dit-il, et vous ne sauriez trop vous en excuser. Les prêtres ne vous disaient rien, vous n'aviez qu'à les laisser tranquilles ! »

L'inculpé qui était ivre, reconnaît les faits. Devant le commissaire de police, il a dit qu'il avait ainsi agi parce que « il avait regardé ». Ajoutons que nous avons annoncé, comme il l'avait déclaré, qu'il n'avait jamais été condamné. C'est inexact ; malgré son jeune âge, en 1899, il se voyait infliger pour vagabondage, à Lyon, 15 jours de prison.

Après quelques instants de délibération, le tribunal a prononcé le jugement suivant : l'inculpé coupable des délits qui lui sont reprochés ; il le condamne à 2 mois d'emprisonnement et 5 francs d'amende.

« C'est pas cher ! » s'écrie le prévenu en retournant à sa place.

**UNE GRAVE AFFAIRE DE VIOLENCES.** — Georges Petit, 22 ans, qui demeure chez ses parents, cabaretiers à Roubaix, était venu à Lille le 6 mai chercher querelle à son ami, Marie Hanners, qui demeure rue des Robles ; cette dernière avait quitté Roubaix il y a un mois, parce qu'il l'avait frappé d'un coup de couteau chez Mme Thomas, rue de l'Alouette.

Le 6 mai, Petit la jeta à terre, la tira par les cheveux et brutalisa ; il la menaça de la tuer si elle ne faisait aller en prison. C'est ce qui explique que maintenant cette fille rétracte tous ses aveux et déclare qu'elle n'a jamais été frappée, que tout ce qu'elle a dit c'était sous l'influence de la boisson... Cela n'empêche pas le tribunal de condamner Georges Petit à 6 mois de prison, avec application de la loi Bérenger.

**UN GAMIN QUI PROMET.** — C'est le jeune Jules Chais, âgé de 12 ans, de Tourcoing, qui a déjà comparu cinq fois pour vol devant la justice. Le 11 avril, il avait la petite Julienne Bue qui sortait de chez elle avec un porte-monnaie dans les mains ; il tapa le bras, l'argent tomba à terre, et le gamin le ramassa et prit la fuite.

Les parents n'ayant pas réussi, Jules Chais est envoyé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de dix huit ans et demi.

Deux autres écoliers de 12 ans qui avaient partagé l'argent avec lui, Arthur Fiolet et Georges Bertrand sont remis à leurs parents.

René Thiry, 12 ans, jouait avec « Titissou du Mont-à-Leux » ; était expulsé, cet Emile Lenois, 20 jours par défaut pour infraction à arrêté d'expulsion.

**AFFAIRES DIVERSES.** — Henri Deverman, 25 ans, domestique à Roubaix, rue du Grand-Chemin, a tenté de se livrer à de graves violences sur un jeune homme de 15 ans, 3 mois et 1 jour de prison.

Louis Degenmont, 25 ans, journalier à Douliez, 10 mois, coups à Victor Ledue, hâleur de bateaux, 1 mois. — Jules Priquet, 19 ans, journalier à Quenou-sur-Deule, outrage public à la pudeur, 20 jours avec sursis. — Edouard Guelton, 20 ans, tisserand à Roubaix, condamné par défaut à 15 jours de prison pour vol, est acquitté sur opposition.

René Thiry, 12 ans, garçon boulangier, rue de la Blanche-Porte à Tourcoing, faisait du tapage dans un estaminet de la rue de Lannoy, le samedi 5 mai dans la soirée ; il a injurié et bousculé l'agent Minet, qui le rappela au calme : 15 jours de prison avec sursis et 5 francs d'amende.

Seizo francs d'amende avec sursis pour adultère à Julienne Druker, femme Lefebvre, 40 ans, couturière à Roubaix, et à Jules Delporte, 45 ans, apprêteur.

Louis Tiré, 22 ans, rattacheur à Roubaix, rue des Fossés, à 1 mois de prison et 500 francs d'amende ; Marie Deroubaix, 16 ans, fileuse, même adresse, 6 jours avec sursis et 500 francs pour fraude de 12 kilos d'allumettes belges.

20 jours à Ernest Castel, 22 ans, manœuvre, rue des Trois-Pierres à Tourcoing, 10 jours avec sursis à Walter Vandestien, 19 ans, fleur à la Croix-Rouge, pour coups à Marie Blaubomme, cabaretière, rue du Touquet.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX**

Audience du vendredi 11 mai 1900

Présidence de M. Voldemar Lestienne, président

**L'AFFAIRE DES TRICYCLES À PÉTROLE POUR 75 FRANCS.** — Le jugement de cette affaire a été rendu à l'audience de ce jour. Les demandeurs MM. Lempire et Gésure demandent que le selat d'un titre permettant l'acquisition d'un tricycle de 75 francs, aux conditions que nous avons exposées contre un selcur Humbert. De plus ils réclament paiement du complément du prix aux offres de faire la livraison. M. Humbert, au contraire, demandait l'annulation de leur achat comme étant fait sans cause et comme vicie par la fraude.

Le Tribunal.

Sur le défaut de cause décidé que l'opération a une cause, c'est l'acquisition possible d'un tricycle pour 75 francs. Les difficultés de réalisation et du placement des tickets joints au titre d'achat n'empêchent pas la cause d'exister.

D'ailleurs les acheteurs peuvent être livrés en complet et espèces d'un tricycle de 75 francs.

Quant à la fraude, le Tribunal décide qu'elle n'est pas prouvée. La croyance chez les acheteurs qu'ils achetaient à une « coopérative » et non à des individus, si elle a existé, les a induits en erreur sur la personne de leurs vendeurs. Elle n'est pas « essentielle » et ne vicie point leur consentement.

Mais ajout que le jugement Humbert n'est point fondé de parer le prix et d'acheter de suite par un complément de paiement et d'achat. Les demandeurs sont déboutés de leurs prétentions à ce sujet et les frais sont laissés à la charge de Humbert à la charge de Lempire et Gésure.

**Exposition Paris 1900, classe 86, y est distribué gratuitement le nouveau Catalogue Illustré de la fabrique de chaussures Boucau-Vereocke.**

**CONCERTS & SPECTACLES**

**ROUBAIX**

**LES CONCERTS PUBLICS.** — Voici le programme du concert qui sera donné par la Grande Harmonie, le dimanche 13 courant de 5 à 7 heures du soir, au Parc de Barbiex, et le jeudi 17 mai, de 9 heures et 1/2 à 10 heures du soir, Place de la Liberté.

Première partie : 1. Allegro Militaire, X.X.X. ; 2. Ouverture de Patrie, de Bizet ; 3. Ballot Egryntien, numéro 1, de J. de Lully.

Deuxième partie : 4. Phœnix, de St. Sain ; 5. Intermezzo (Cavalleria), de Mascagni ; 6. Thais, de Massenet.

**TOURCOING**

**TOURNEE ROMAINE.** — Michel Strogoff. — Le succès obtenu vendredi et samedi soir à Tourcoing par le troupe de M. Romain, n'a pas été moindre que celui obtenu à Lille, Tourcoing, etc., et les autres villes de notre région. On a rarement en sur la scène de la rue de Tourcoing, un aussi beau spectacle.

« Michel Strogoff », la pièce bien connue de MM. D'Ennery et Reyer, obtient un grand succès. Il est vrai que chacun des excellents artistes est surpassé. Les nombreux spectateurs ne ont pas ménagé leurs applaudissements, d'ailleurs mérités. Nous devons signaler M. Romain, dans le rôle de « Michel Strogoff », Mme Brunet et Deshayes dans ceux de Marpha et Nadia. La note gaie est donnée par MM. Charpentier et Lombard dans les rôles de Blout et Jollivet, les deux reporters anglais, dans le rôle de « Les Grigori » ; dans leurs rôles nous devons citer aussi tous les artistes. Le corps de ballet est également excellent. Chaque ballet a été accueilli par des applaudissements nourris. Nous devons encore signaler ici le trio « Les Grigori » dans leurs danses moine ; comique, tartare et cirassienne.

En un mot nous le résumons cette pièce est un véritable succès pour le troupe de M. Romain.

**Première Communion. Demandez le Catalogue des dernières créations. Boucau-Vereocke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix.**

**BELGIQUE**

**LA GRÈVE DES TISSERANDS**

**A RENAIX**

Bien que la journée de samedi ait été relativement calme, on s'attend toutefois d'ici quarante-huit heures, à un changement, soit que la grève diminue ou qu'elle se généralise. A en juger par la réunion organisée hier après-midi, à la Maison du Peuple, par le comité de la grève, il est plus que probable que le conflit s'étendra, si le syndicat des patrons ne prend une décision favorable aux ouvriers.

Il est en effet question que les ouvriers apprêtés et teinturiers des neuf établissements de la localité, au nombre d'un millier environ, cesseraient le travail à leur tour lundi matin, si des concessions n'étaient faites aux tisserands.

Au cours de cette réunion, le citoyen Edmond Blois, président du syndicat textile, a rendu compte de l'entrevue de samedi matin, d'une délégation de grévistes avec M. Dopheix Delhay, président du conseil du travail et de l'industrie.

À la suite de la déclaration du citoyen Blois, les ouvriers de chez M. Cyr Cambier ont décidé la continuation de la grève.

Avant de lever la séance, le citoyen Florent Vanoverbeke, secrétaire général du parti ouvrier de la section rennaise, a invité les grévistes à assister en nombre à un meeting qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à quatre heures dans la salle des fêtes de la Taverne de la Reine, rue de la Gare.

Les orateurs annoncés sont : MM. Van Swinden, socialiste gantois ; de Bruyne, anticlérical catholique de Bruges ; et Jules Thys, démocrate chrétien de Bruges.

Le syndicat des patrons se réunira à son local, café Richard, rue de la Gare, aujourd'hui dimanche, à onze heures et demie du matin.

Au cours de cette réunion, plusieurs propositions seront soumises. Certains industriels renaisiens ont l'intention de fermer leur établissement jusqu'après les fêtes de Pentecôte, afin de faire divers aménagements dans leurs ateliers.

Samedi, dans la soirée, un ouvrier de chez M. Cyr Cambier, ayant manifesté son désir de reprendre le travail, a été menacé par les grévistes. Celui-ci est aussitôt venu déposer une plainte à M. Verbaet, commissaire de police.

**A GAND**

On nous télégraphie de Gand : « On a persuadé aux ouvriers de la Société Ferdinand Lonsberg, où il n'y eût jamais de chômage, qu'ils travailleraient à la cause de leurs frères » si ne se joignaient au mouvement gréviste.

Et ils ont quitté l'usine de MM. de Hemptinne par pure solidarité, car, si un tarif général et uniforme devait être appliqué aux ouvriers dans l'industrie gantoise, ces ouvriers gagneraient peut-être moins qu'aujourd'hui. Ces ouvriers sont, pour la plupart, d'excellents catholiques, et travaillent depuis de longues années chez MM. de Hemptinne.

Les tisserands de « La Louisa » et de « La Corinthe